



Le 15 octobre 2020

Secrétariat du comité consultatif sur la réalité policière
10, rue Saint-Antoine Est, bureau 11.87
Montréal (Québec) H2Y 1A2

Madame, Monsieur,

Nous vous transmettons sous le couvert de la présente, le mémoire sur le Livre vert rédigé par la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Également joints à la présente, une copie certifiée conforme de la résolution 20-10-260 adoptée par le Conseil des maires de notre MRC lors de sa réunion mensuelle tenue plus tôt aujourd'hui laquelle autorise le dépôt dudit mémoire.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments les meilleurs.

Claude J. Chénier
Directeur général et secrétaire-trésorier

p.j. Mémoire sur le Livre vert
Copie certifiée conforme de la résolution 20-10-260

LIVRE VERT SUR L'ORGANISATION POLICIÈRE AU QUÉBEC

Municipalité régionale du comté des Collines-de-l'Outaouais (MRC)

Service de la sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais

**Mémoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
sur la réalité policière au Québec**



14 octobre 2020

TABLE DES MATIÈRES

1 – L’historique de la municipalité régionale de comté des Collines-de-l’Outaouais (MRC) ..	1
2 – Le Service de la sécurité publique de la MRC des Collines-de-l’Outaouais (SPMDC)	3
3 – Réflexions sur les pistes suggérées – Environnement social et criminel.....	5
3.1 – <i>L’évolution de la criminalité.....</i>	5
3.2 – <i>L’évolution du droit.....</i>	5
3.3 – <i>L’évolution des technologies et des médias sociaux</i>	5
3.4 – <i>L’évolution des attentes à l’égard des interventions policières</i>	7
4 – Les enjeux actuels	8
4.1 – <i>La question de la desserte et des services fournis</i>	8
4.2 – <i>Les coûts et le financement</i>	8
4.3 – <i>Le partage des responsabilités</i>	9
4.4 – <i>L’exercice de la profession et le bien-être des policiers</i>	9
4.5 – <i>La formation et le recrutement</i>	10
5 – Les préoccupations relatives à la confiance des citoyens	11
6 – Nos recommandations	12

1 – HISTORIQUE



LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS (MRC)

Depuis sa création en 1991, notre MRC joue un rôle dynamique en offrant des services multiples aux sept municipalités périurbaines et rurales qui la composent : Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac et Val-des-Monts.

La population de la MRC, en pleine croissance, compte aujourd'hui plus de 51 328 personnes. Environ 73 % de la population totale a le français comme première langue officielle parlée, et environ 23 % de la population totale a l'anglais comme première langue officielle. Seuls 3 % de la population se déclarent membres de l'une des minorités visibles. Deux municipalités soit, Chelsea et Pontiac, jouissent d'un statut bilingue et offre des services en anglais.

Le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est délimité par celui de la ville de Gatineau au sud, par les MRC de la Vallée-de-la-Gatineau au nord, de Pontiac au nord-ouest et de Papineau à l'est. La MRC des Collines-de-l'Outaouais fait partie de la Région de la capitale nationale et couvre une superficie de 2088 km² dont 18 % sont constitués par le Parc de la Gatineau, propriété du gouvernement fédéral.

Les rivières Outaouais, Gatineau et du Lièvre ainsi que plusieurs centaines de lacs, vallées et collines font de la MRC des Collines-de-l'Outaouais un endroit de prédilection pour le tourisme et la villégiature, d'autant plus qu'elle est située à plus ou moins 30 minutes des grandes villes que sont Ottawa et Gatineau. Elle n'est également qu'à environ 2 h 00 de Montréal. Plus de 3 millions de visiteurs y circulent chaque année, notamment pour se rendre au Parc de la Gatineau qui, au niveau fédéral, relève de la Commission de la capitale nationale.

Selon les statistiques et autres études, notre MRC connaît une croissance démographique et des revenus d'emploi les plus élevés de la Région. Ces derniers comptent aussi parmi les plus élevés au Québec.¹

Il est toutefois important de noter qu'il existe à l'intérieur de notre MRC certaines disparités importantes. Ainsi, selon le recensement de 2016, en est-il de l'écart entre la municipalité affichant le revenu médian le plus faible (29 760 \$) et la municipalité affichant le revenu le plus élevé (56 079 \$).²

¹ Bulletin statistique régional, Institut de la statistique du Québec, 2019.

² Recensement 2016, Statistique Canada.

1 – HISTORIQUE (suite)



Notre MRC fait partie de la région métropolitaine de recensement de Gatineau (RMR) dont la croissance économique, depuis 2017, se situe au-dessus de celle de la province et de la région de l'Outaouais.³

La sécurité des citoyens est au cœur des responsabilités des municipalités, et l'évolution de l'environnement social exige des réponses adéquates aux préoccupations en la matière. Pour ce faire, nous croyons que les principes de base énoncés par le Comité d'experts sur l'avenir des modèles canadiens de maintien de l'ordre doivent s'appliquer, à savoir l'adaptation, l'interdépendance et la connaissance⁴.

Selon nous, l'adaptation requise pour répondre aux attentes de nos citoyens doit avoir comme prémisses, un niveau très local tout en bénéficiant de services régionaux et nationaux selon la situation à gérer.⁵

Conséquemment, nous sommes d'accord avec plusieurs constats du Livre vert ainsi que plusieurs des solutions qui y sont proposées.

Le Conseil des maires de la MRC croit que le modèle actuel de notre service de sécurité publique a fait ses preuves quand bien même d'importantes modifications devraient y être apportées concernant les responsabilités et le financement.

³ Région administrative de l'Outaouais-Survol et prévisions économiques, Études économiques, Desjardins, juin 2019.

⁴ Le Maintien de l'ordre au Canada au XXI^e siècle, Comité d'experts sur l'avenir des modèles canadiens de maintien de l'ordre - Conseil des académies canadiennes, Ottawa, 2014.

⁵ Idem – page xii « Les modèles de maintien de l'ordre doivent donc être conçus pour une situation locale et posséder suffisamment de souplesse pour être adaptés par la suite, car le réseau de la sécurité est en constante évolution ».

2 – LA SÉCURITÉ PUBLIQUE



L'ÉVOLUTION DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS

Novembre 1996 — la MRC des Collines-de-l'Outaouais ouvre un nouveau chapitre de son histoire : le Service de la sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (SPMDC) voit le jour.

La MRC des Collines-de-l'Outaouais se dote, en effet, d'une structure en matière de services policiers, auparavant assurés par la Sûreté du Québec. Cette nouvelle organisation policière était alors unique au Québec, et son modèle n'a d'ailleurs jamais été repris depuis. Basé sur le modèle de police municipale, le Service de la sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais peut se qualifier de police régionale. Il dispose également d'un centre d'appels d'urgence 9-1-1 (CAU 9-1-1) et d'un service de prévention incendie.

La MRC des Collines-de-l'Outaouais administre une cour de première instance ayant compétence en matière pénale et en matière civile. Elle administre aussi les constats d'infraction émis par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Papineau et celui de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.

La Cour reçoit et entend les plaintes portées en vertu des règlements municipaux et certaines lois provinciales telles que : le Code de la sécurité routière, la Loi sur les véhicules hors route, le stationnement, la paix et le bon ordre, le bruit, les nuisances et les systèmes d'alarme.

Le CAU 9-1-1, par le biais d'ententes entre les MRC voisines, sert de centre primaire pour les MRC de Papineau et de Pontiac en retour des redevances 9-1-1. Dans le cas de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, en plus des responsabilités d'un centre primaire, le CAU 9-1-1 effectue également la répartition policière et des services d'incendie.

2 – LA SÉCURITÉ PUBLIQUE (suite)



Le SPMDC a connu une croissance rapide au cours de ces 24 ans d'existence. D'une vingtaine d'employés au début des années 2000, il est passé à plus de 80 employés permanents en 2020.⁶

Toutefois, au regard des ratios policiers par 1000 habitants⁷, du coût par habitant⁸, de la rémunération globale et des congés accordés⁹, le SPMDC se situe dans la juste moyenne des services comparables.

Le budget de fonctionnement, incluant le service de la dette, est passé de 11 641 200 \$ en 2015 à 15 314 270 \$ en 2020, soit une augmentation de 31,55% sur six ans.

Pour la même période, la Division de la gendarmerie / patrouille a connu une hausse de 32,48 % de son budget, la Division des enquêtes criminelles une hausse de 19,84 % et la Division de l'administration une hausse de 25,23 %.

Quoiqu'il n'y ait pas eu de sondage sur la satisfaction et la confiance envers le SPMDC, notre perception est que les résidents de notre territoire sont en grande partie satisfaits et font confiance à leur service de sécurité publique.

Il est ressorti d'une consultation des citoyens par la municipalité de La Pêche en 2018 que 89 % d'entre eux se sentent en sécurité dont 81 % de ce sentiment de sécurité est attribué au service de police de la MRC et du service d'incendie de la municipalité.¹⁰

Dans une publication de 2018, le magazine Maclean's qualifiait notre MRC de l'endroit le plus sécuritaire au Québec.¹¹

Ces constats sont très positifs. Toutefois, l'accroissement de la richesse et l'augmentation de la population peuvent avoir, à terme, des conséquences sur la sécurité et le sentiment de sécurité des citoyens.

⁶ Sauf pour le CAU 9-1-1 dont l'horaire est basé au départ sur l'emploi de temporaires, nous n'avons pas inclus le personnel temporaire policier et civil puisque celui-ci varie selon les absences et besoins opérationnels particuliers et/ou ponctuels. Dû à la période estivale, les besoins occasionnés par la pandémie ainsi que les absences de toutes natures, nous disposons présentement de 28 policiers temporaires.

⁷ Cadre financier et enquête sur la rémunération globale dans les corps policiers municipaux de l'UMQ, Morneau Shepell et PCI Perreault – conseil, 2019.

⁸ Cadre financier et enquête sur la rémunération globale dans les corps policiers municipaux de l'UMQ, Morneau Shepell et PCI Perreault – conseil, 2019.

⁹ Enquête sur la rémunération globale dans les corps policiers municipaux de l'UMQ, Morneau Shepell et PCI Perreault – conseil, 2019.

¹⁰ Révision de la Politique familiale de la municipalité de La Pêche (PFLP), 2018.

¹¹ The safest place in Quebec and the 15th safest place in Canada is the regional county municipality of Collines-de-l'Outaouais. This area outside Ottawa includes Val-des-Monts and Chelsea and has a crime severity index (CSI) of 27,77. These are the safest places in Canada. Maclean's Magazine, November 5th, 2018.

3 – RÉFLEXIONS

SUR LES PISTES SUGGÉRÉES



ENVIRONNEMENT SOCIAL ET CRIMINEL

3.1 – L'évolution de la criminalité

Les constats généraux énoncés au document « **Réalité policière au Québec** » concernant l'évolution de la criminalité représentent assez bien la situation dans notre MRC.

3.2 – L'évolution du droit

Il en va de même de l'évolution du droit. Les obligations supplémentaires imposées à la Couronne en matières criminelle et pénale ont bien sûr des retombées importantes sur les enquêtes criminelles, mais également — il est important de le souligner — au regard de la preuve d'infractions pénales. Nous pensons, pour ne citer que quelques exemples, à la divulgation des séquences vidéo des caméras véhiculaires, des registres des appareils de détection ou de mesure du taux d'alcoolémie.

Nous sommes donc d'accord avec l'affirmation selon laquelle l'évolution du droit amène son lot de défis non seulement pour les policiers, mais aussi pour l'ensemble des intervenants du système judiciaire.¹²

3.3 – L'évolution des technologies et des médias sociaux

Tout comme les autres organisations policières au Québec, le SPMDC fait face à l'utilisation croissante des technologies à des fins illégales. Selon nous, les moyens utilisés, la diversité et la « créativité » des délinquants, la disponibilité des avancées technologiques disponibles font en sorte que les moyens d'enquête se complexifient et dépassent souvent les limites matérielles et géographiques des juridictions légales et territoriales traditionnelles.

Nous sommes d'avis qu'il faut créer aux niveaux régional et national, pour ce type de crimes, des équipes d'enquêteurs spécialisés et disposant des équipements requis. De plus, l'expertise et le renseignement provenant des secteurs privés et publics doivent être mis en commun, bien sûr encadrés par des règles strictes, mais assez souples pour permettre le maximum d'échanges.¹³

¹² « Cela étant dit, il va de soi que cette adaptation met en lumière des défis pour les organisations policières en ce qui a trait à la charge de travail, à la formation, à l'accès à des outils technologiques performants, aux coûts qui y sont associés et sur le plan des relations publiques », *Réalité policière au Québec*, p. 23.

¹³ *Countering the Cyber Threats against Financial Institutions in Canada: A Qualitative Study of a Private and Public Approach to Critical Infrastructure Protection*, Pierre-Luc Pomerleau, 2019.

3 – RÉFLEXIONS

SUR LES PISTES SUGGÉRÉES (suite)



Il y a aussi lieu de s'interroger sur la part de responsabilité et la contribution des grandes entreprises œuvrant dans le domaine des médias sociaux. Bien qu'elles appliquent certaines règles, ces plateformes créent des opportunités de délinquance.

Il est difficile de chiffrer ce type d'incivilités, car elles sont diverses et sans doute peu dénoncées — que ce soit la cyberintimidation, le harcèlement sous toutes ses formes, la délinquance sexuelle, l'incitation à la haine, etc. Des études plus poussées devraient se pencher sur la façon dont ces entreprises pourraient contribuer au financement des coûts engendrés par ces nouveaux enjeux. Ce phénomène étant relativement récent, nous ne le connaissons pas encore parfaitement, ni ses impacts (positifs et négatifs) à long terme,¹⁴ mais la régulation et la contribution financière de ces entreprises aux fins de protection de la sécurité publique nous semblent essentielles.

La police locale doit continuer d'intervenir directement auprès des victimes et de donner une réponse rapide lorsque la protection de la personne est en jeu. Ce rôle est toutefois de plus en plus difficile et onéreux à assumer avec les ressources actuelles. Il s'agit d'un domaine où les municipalités doivent être appuyées par les efforts de recherche et de financement du Gouvernement.

De plus, dans le cas de phénomènes plus amples exigeant des ressources humaines et informatiques plus poussées, des unités régionales et nationales devraient être mises en place, le tout financé par les gouvernements provincial et fédéral. Cette affirmation vaut également pour la lutte contre le crime organisé.

¹⁴ Les risques à la santé publique découlant de fausses informations durant la présente pandémie sont un exemple. La propagation de fausses informations n'est pas un phénomène nouveau, mais l'impact en termes de multiplication du nombre de personnes mal informées l'est.

3 – RÉFLEXIONS

SUR LES PISTES SUGGÉRÉES (suite)



3.4 – L'évolution des attentes à l'égard des interventions policières

Les policiers locaux sont parmi les mieux placés pour observer et documenter des situations et recueillir des informations qui, transformées en renseignements, permettent de suivre l'évolution de la criminalité ou de détecter des phénomènes sociaux.¹⁵

*“De façon générale, on note que les déplacements policiers en lien avec la criminalité ont représenté 30 % du nombre total de déplacements durant l'année 2018, alors que ceux non liés à la criminalité (problèmes de santé mentale, détresse, suicide, schizophrénie, etc.) ont représenté 70 % du total, et sont en forte progression. Les policiers doivent donc apprendre à s'adapter à cette nouvelle réalité qui, actuellement, affecte directement le bureau de service des corps policiers, de même que leur capacité à répondre efficacement aux signalements et à réagir sur le terrain”.*¹⁶

L'échange et le traitement de renseignements devraient être structurés sur une base régionale afin d'avoir une vision stratégique qui permettrait d'abolir certains silos.

Tous s'entendent pour dire, et les études le démontrent, que les situations dans lesquelles la police doit intervenir sont en majorité autres que des cas d'infractions.

En matière d'interventions sociales, il résulte, selon nous, du manque ou de l'insuffisance de ressources dans certains domaines de juridictions provinciale et fédérale que la police se substitue à ces ressources et en subit les conséquences.¹⁷

C'est le cas notamment en ce qui concerne les personnes en détresse psychologique ou souffrant de troubles mentaux. Ce sujet est suffisamment documenté pour nous permettre d'affirmer que des réformes s'imposent dans des secteurs autres que la sécurité publique¹⁸ telle qu'on la conçoit généralement. À cet égard, nous croyons que le rôle supplétif assumé présentement par les municipalités devrait être compensé par une aide financière gouvernementale.

¹⁵ Par exemple présence accrue de motards, graffitis haineux ou signalant une prise de territoire, etc.

¹⁶ Note sur le Livre vert sur la réalité policière au Québec, Union des municipalités du Québec (UMQ), 2020.

¹⁷ « *This has put a burden on the police who are now first responders in numerous safety-related issues (mental health, homelessness, squabbles between neighbours, drug addiction, sex work, cohabitation and coexistence within public spaces, youth-related issues, etc.) because there is no one else to call, as exemplified by the wellness checks conducted by police agents. These responsibilities were not theirs in the first place and police officers are not equipped to act as social workers in such situations. The current COVID-19 crisis accentuates the role given to police in public health problems. As a result, police interventions in such cases are more likely to end with police use of force against citizens when another approach could have been prioritized.* », Redefine, Reinvent, Redirect. Looking at contemporary police challenges in the light of today's social movement, Centre international de la prévention de la criminalité, Montréal, août 2020, p.2.

¹⁸ Outre la santé mentale, la prise en charge des victimes, l'éducation, la protection de la jeunesse, le système de justice sont des exemples pour lesquels l'organisation et le financement doivent faire partie des réflexions plus larges.

4 – LES ENJEUX ACTUELS



4.1 – La question de la desserte et des services fournis

La réforme de 2001 a contribué à améliorer plusieurs facettes des prestations fournies en matière de sécurité publique. Citons entre autres les formations obligatoires en matière d'enquête¹⁹ et de supervision. De plus, la réforme a permis de clarifier les obligations des différents services à rendre à la population selon le niveau requis. Dans l'ensemble, cette réforme a contribué à professionnaliser le travail et à créer des masses critiques plus efficaces par le regroupement des organisations.

Bien qu'elle n'ait pas tout réglé, cette réforme a été fort bénéfique. Près de 20 ans plus tard, cependant, force est de constater que, face aux nouvelles réalités et aux enjeux qui en découlent, une révision s'impose.

4.2 – Les coûts et le financement

Parallèlement, nous ne comprenons toujours pas qu'à coûts relativement égaux, les municipalités desservies par la Sûreté du Québec soient financées jusqu'à 50 % et que le gouvernement absorbe en outre une partie des augmentations de coût²⁰ trop élevées alors que les municipalités ayant choisi d'avoir leur propre service de police doivent faire supporter cette charge à même le compte de taxes municipales des citoyens. Ceux-ci doivent donc payer directement leurs coûts de police en plus d'assumer une partie des coûts des municipalités subventionnées.

Plusieurs services offerts viennent suppléer ou compléter des services fournis à des paliers de juridiction autres que municipaux et notre MRC estime que cet apport devrait se traduire par un financement conséquent.²¹

Le mode de financement actuel entraîne d'autres iniquités lors d'événements exceptionnels. Il est généralement admis que le nombre de ces types d'événements, surtout liés aux changements climatiques, risque d'augmenter. À titre d'exemple, les inondations historiques de 2017 et de 2019 ont engendré des coûts supplémentaires de police. À notre connaissance, dans les municipalités desservies par la Sûreté du Québec, ces coûts n'ont pas été facturés. Or notre MRC n'a reçu que 40 % de ces coûts en compensation pour 2017 et aucun montant pour 2019 (en ce qui concerne la crise actuelle due à la pandémie, nous espérons que cette iniquité sera prise en compte). Pour nous, il s'agit d'une raison de plus qui démontre la légitimité de notre demande d'un financement gouvernemental.

¹⁹ Cela répondait notamment à des recommandations importantes de commissions d'enquête telles que les Commissions Bellemare (1996) et Poitras (1998).

²⁰ Augmentation de 15 % des coûts de la SQ (réduite pour les municipalités desservies par celle-ci). <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1141712/surete-quebec-villes-policiers>.

²¹ Par exemple : santé mentale, toxicomanie, interventions sociales en matière de jeunesse, etc.

4 – LES ENJEUX ACTUELS (suite)



4.3 – Le partage des responsabilités

Lors d'événements particuliers, la mise à contribution de groupes de soutien devient nécessaire. Une régionalisation de ces services permettrait une réponse plus adaptée et plus rapide. Présentement, seuls certains grands services municipaux peuvent bénéficier de ces avantages. Nous savons bien que nous pouvons compter sur les services de la Sûreté du Québec. Toutefois certains services étant centralisés, la flexibilité nécessaire peut être difficile à obtenir. Pour ne donner que quelques exemples, citons les groupes de contrôle de la foule, les groupes d'intervention tactique, d'identité judiciaire. Une régionalisation permettrait une meilleure efficacité selon nous. La réforme devra prévoir une structure régionale en lien avec le niveau local et une gouvernance adaptée à cette nouvelle réalité.

La nouvelle organisation policière devra tenir compte des réalités locales, régionales et provinciales en tenant compte principalement des réalités sociales, démographiques, économiques et géographiques des territoires desservis.

Dans notre cas, l'orientation d'une police axée sur des partenariats plus poussés avec les différents acteurs des réseaux de sécurité, publics et privés, est l'évidence même.²²

Les principes à la base de la police communautaire ainsi que l'approche en matière de prévention élaborés au début des années 2000 demeurent d'actualité.²³

4.4 – L'exercice de la profession et le bien-être des policiers

Pour ce qui est du bien-être de ses employés, le SPMDC dispose, depuis plusieurs années, d'un réseau de pairs aidants. Il met aussi à la disposition des employés un programme d'aide psychologique spécialisé pour les intervenants d'urgence ainsi que des suivis réguliers pour les intervenants en matière d'abus physiques et sexuels envers les enfants.²⁴

²² Bien que les partenariats entre la police et les organisations non policières ne soient pas une nouveauté au Canada, où il en existe depuis des décennies, le principe selon lequel la police a besoin de collaborer régulièrement avec le réseau de la sécurité face aux nouveaux défis ne se répercute pas encore complètement dans les pratiques organisationnelles et dans l'allocation des ressources. En fait, il est couramment admis que quand les budgets sont serrés, les investissements dans les partenariats sont souvent mis en péril. Le Maintien de l'ordre au Canada au XXI^e siècle, précité note 5, p. 163.

²³ Favoriser une nouvelle impulsion pour la Politique ministérielle en prévention de la criminalité Date de publication, MSP 2001 : Politique ministérielle en prévention de la criminalité – pour des milieux de vie plus sécuritaires, et MSP, 2000 : L'approche de police communautaire – vers une police plus communautaire.

²⁴ Services rendus principalement par « La Vigile ».

4 – LES ENJEUX ACTUELS (suite)



4.5 – La formation et le recrutement

La formation de base de nos policiers à l'embauche ainsi que la qualité des candidats sont au rendez-vous. Certes, l'École nationale de police du Québec (ENPQ) déploie des efforts bien sentis pour répondre aux nouveaux besoins et se tenir au fait des nouveautés. Elle fournit une offre adaptée aux réalités du terrain, mais ces efforts doivent se poursuivre notamment en accentuant la décentralisation et la formation en ligne. Les coûts de déplacement à l'ENPQ (voyages, hébergement, salaires, etc.) ont des impacts opérationnels importants.

Tel que mentionné, la formation de base des policiers nous semble adéquate. Toutefois, une période d'*induction* est nécessaire afin de bien préparer les policiers aux réalités locales tant aux niveaux techniques que culturels,²⁵ d'autant plus que le système actuel de formation et d'embauche fait en sorte que les candidats proviennent régulièrement d'autres régions et que certains candidats connaissent peu leur nouvel environnement de travail.

Deux enjeux importants pour une organisation comme la nôtre sont l'attractivité et la rétention des candidats. Comme une étude récente de l'Union des Municipalités du Québec²⁶ le démontre, les conditions de travail en général se comparent assez bien entre les organisations. Les autres facteurs d'attractivité sont la diversité des fonctions pouvant être occupées, les chances d'avancement et la conciliation famille et travail, principalement en regard du lieu de travail. Tous les services policiers du Québec faisant appel au même bassin de candidatures il peut arriver que des embauches massives par certaines grandes organisations réduisent la disponibilité pour de plus petits services. Par ailleurs, il arrive aussi qu'en période moins intensive alors que les candidats sont moins sollicités, nous assumions une ou deux années d'intégration pour ensuite perdre nos candidats. Encore une fois, il en découle des coûts importants ainsi que des impacts opérationnels qui le sont tout autant.

La régionalisation de certains services de soutien et d'enquêtes, renforcée par des mesures permettant l'ouverture à l'ensemble des policiers de notre région d'accéder à ces services, améliorerait le bassin de sélection pour ces services et favoriserait la rétention à plus long terme de nos ressources. Bien sûr, cela entraînerait des modifications à faire en collaboration avec les syndicats, le gouvernement et les organisations municipales. Nous croyons que cette façon de faire mériterait à tout le moins une consultation plus approfondie.

Du même coup l'organisation et l'employé seraient mieux à même de bâtir un plan de carrière et de développement intéressant pour tous, soit dans un mode transversal ou vertical. Les organisations s'enrichiraient d'un apport de cultures et de compétences variées, et l'employé bénéficierait d'une valorisation ainsi qu'un développement personnel et professionnel riche en expériences.

²⁵ Niveau technique ; systèmes informatiques, disposition des équipements, politiques, procédures, etc.

Niveau culturel ; aspects sociodémographiques, géographiques, philosophie de gestion, etc.

²⁶ Enquête sur la rémunération globale dans les corps policiers municipaux de l'UMQ, Morneau Shepell et PCI Perreault – conseil, 2019.

5 – LES PRÉOCCUPATIONS



LES PRÉOCCUPATIONS RELATIVES À LA CONFIANCE DES CITOYENS

Les policiers ayant à assumer la gestion d'équipes de travail ont à s'assurer d'une prise en charge rapide et complète lors d'événements majeurs. Ces premières décisions sont souvent déterminantes pour la suite des interventions. Ils représentent également la direction (tout au moins en attendant l'arrivée d'un officier d'un grade supérieur) en dehors des heures de bureau, ce qui correspond à 75 % de la couverture – 24 h / 7 jours semaine. Pour exercer la fonction d'enquêteur, une formation universitaire de base est requise. Un programme de formation n'existe pas pour les chargés de relève.

En ce qui concerne les postes de direction, plusieurs programmes universitaires existent tant au premier qu'au deuxième cycle. Toutefois, dans le cas des organisations de petite ou moyenne taille, il serait intéressant que l'ENPQ, en collaboration avec le MSP et l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ), développe une structure de coaching et de mentorat pour les personnes accédant à ces fonctions. Présentement, les membres de l'ADPQ sont généralement très ouverts, individuellement, à conseiller leurs collègues qui les sollicitent. Toutefois, cela se fait selon les besoins ressentis et les demandes faites.

Il serait aussi intéressant, une fois les balises revues, de créer des séances d'information, sinon de formation, entre le MSP, les élus locaux (maires et responsables des comités de sécurité publique), les directeurs généraux des municipalités et les dirigeants policiers, à tout le moins à l'entrée en poste de ces intervenants, afin de bien faire comprendre la gérance des organisations policières.

Pour ce qui est de la nomination des dirigeants policiers, il serait souhaitable, afin de faire preuve d'un maximum d'indépendance et de neutralité, de mettre sur pied un système uniforme qui tienne compte de critères minimaux à prévoir dans la loi, ainsi que de facteurs particuliers à chaque organisation.

6 – RECOMMANDATIONS



Le conseil des maires de notre MRC croit que notre Service de la sécurité publique a fait ses preuves. Les constats généraux énoncés au document « **Réalité policière au Québec** » concernant l'évolution de la criminalité représentent assez bien la situation dans notre MRC.

Cependant, d'importantes modifications devraient y être apportées concernant les responsabilités et le financement. La réforme annoncée devra tenir compte de l'augmentation des coûts des services policiers mais aussi de l'iniquité actuelle touchant le financement de ces coûts.

Il est recommandé dans le cadre de la réforme et de la modernisation du Gouvernement du Québec de la réalité policière de :

- accorder une aide financière à la MRC des Collines-de-l'Outaouais étant donné que les municipalités assument présentement des responsabilités qui sont partagées avec le Gouvernement et que certaines municipalités reçoivent une aide financière pour la desserte de leur territoire;
- améliorer les services gouvernementaux en matière de santé, de services sociaux et d'habitation qui viennent en appui au travail de la Sécurité publique;
- transférer la responsabilité des centres d'appels d'urgence 9-1-1 à une entité ministérielle du Gouvernement du Québec et réviser les coûts et le financement de ce service;
- redéfinir les juridictions locales tout en créant des groupes régionaux et nationaux pour certains volets dont, le soutien opérationnel, les enquêtes et le renseignement;
- créer, aux niveaux régional et national, des équipes d'enquêteurs spécialisés et disposant des équipements requis pour faire face à l'utilisation croissante des technologies à des fins illégales;
- se pencher sur la façon dont les entreprises du domaine des médias sociaux pourraient contribuer au financement des coûts engendrés par de nouveaux enjeux tels que la cyberintimidation et l'incitation à la haine;

6 – RECOMMANDATIONS (suite)



- structurer l'échange et le traitement de renseignements sur une base régionale afin d'avoir une vision stratégique pour abolir certains silos et permettre ainsi une meilleure efficience;
- régionaliser certains services de soutien et d'enquêtes pour améliorer le bassin de sélection et favoriser la rétention à plus long terme;
- développer une structure de "coaching" et de mentorat pour les personnes accédant à des postes de direction;
- créer des séances d'information et de formation entre le MSP, les élus locaux, les directeurs généraux des municipalités et les dirigeants policiers sur la gérance des organisations policières;
- mettre sur pied un système uniforme de nomination des dirigeants policiers qui tiennent compte des critères minimaux à prévoir sous la loi et les facteurs particuliers à chaque organisation.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais tenue le 15 octobre 2020 via visioconférence sous la présidence de la Préfète et mairesse de la municipalité de Chelsea, madame Caryl Green et à laquelle il y avait quorum.

20-10-260 Livre vert sur l'organisation policière au Québec - Dépôt d'un mémoire

ATTENDU QUE le ministère de la Sécurité publique a déposé le 18 décembre 2019 le document *Réalité policière au Québec : modernité, confiance et efficience*;

ATTENDU QUE suite à ce dépôt, un comité consultatif sur la réalité policière a été mis sur pied avec le mandat de mener une réflexion sur la réalité policière au Québec et de présenter à la ministre de la Sécurité publique diverses avenues prometteuses visant à parfaire le modèle de la police au Québec;

ATTENDU QUE dans le cadre de ses travaux, le Comité consultatif sur la réalité policière invite les organismes ainsi que les citoyennes et les citoyens à inscrire leurs commentaires ou à déposer leurs mémoires pour participer à l'enrichissement de la réflexion;

ATTENDU QUE ce Conseil juge opportun de transmettre un mémoire afin de faire connaître la réalité du corps de police de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ainsi que ses attentes face au Livre vert;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ et APPUYÉ UNANIMEMENT

QUE ce Conseil dépose, par la présente, dans le cadre du *Livre vert sur l'organisation policière au Québec*, un mémoire afin de faire connaître la réalité du corps de police de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ainsi que ses attentes face au Livre vert;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce Conseil autorise, par la présente, la préfète, Caryl Green, et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier, Claude J. Chénier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



Claude J. Chénier
Directeur général et secrétaire-trésorier

Résolution sujette à ratification par le Conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais